

# Environnement et Gouvernements locaux

Rapport annuel  
**2014–2015**

**Environnement et Gouvernements locaux  
Rapport annuel 2014–2015**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-0938-8 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-0939-5 (PDF : version française)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)  
ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

10406 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## ***Lettres d'accompagnement***

### **Du ministre à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Environnement et des Gouvernements locaux, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Brian Kenny  
Ministre

---

### **De la sous-ministre au ministre**

L'honorable Brian Kenny  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier 2014–2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Kelli Simmonds  
Sous-ministre



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	2
Priorités stratégiques . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	11
Vue d'ensemble de la division et faits saillants . . . . .	12
Information financière . . . . .	16
Résumé des activités de recrutement. . . . .	17
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	18
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	20
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	21
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	21



# Message du ministre

Notre gouvernement s'engage à protéger et à promouvoir l'environnement et à renforcer nos collectivités. Un environnement sain et des collectivités fortes contribuent à jeter les bases de la croissance de notre économie, à améliorer notre qualité de vie et à faire de la province un meilleur endroit pour les familles.

Au cours de l'exercice financier 2014–2015, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué d'administrer les lois et de diriger des programmes et des initiatives qui appuient la qualité de l'air et de l'eau, un environnement sûr et sain et des collectivités durables. Le Ministère a continué d'inviter le public à s'engager et a collaboré avec les intervenants pour déterminer et aborder divers intérêts communs.

Comme nous le précisons dans le rapport annuel de cette année, le Ministère a pris plusieurs mesures importantes pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche.

A handwritten signature in cursive script that reads "Brian Kenny".

L'honorable Brian Kenny  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

# Message de la sous-ministre

Le rapport annuel de 2014–2015 décrit les mesures et les initiatives mises en œuvre par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Notre mandat consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion des questions relatives à l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le renforcement des collectivités en aidant et en conseillant les municipalités, les communautés rurales et les commissions de services régionaux et en administrant les districts de services locaux.

Cette année, notre but était d'atteindre les objectifs liés à notre mandat tout en contribuant à la concrétisation de la vision globale du gouvernement qui consiste à créer des emplois, à redresser la situation financière de la province et à aider les familles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kelli Simmonds', written in a cursive style.

Kelli Simmonds  
Sous-ministre

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

# Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur le suivant :

Publication du *Plan d'action sur les changements climatiques 2014-2020* afin d'améliorer la résilience du Nouveau-Brunswick face aux effets des changements climatiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Collaboration avec les commissions de services régionaux pour évaluer l'état de la gestion des déchets solides dans la province.



Établissement de l'accord administratif entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada sur l'administration du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées au Nouveau-Brunswick — novembre 2012



Poursuite du travail relatif à un programme de responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne divers flux de déchets.



Exécution de 25 vérifications de projets déterminés en vertu du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Mise en œuvre d'un système de demande en ligne de permis provisoires en vertu du Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*.



Coordination de l'étude d'impact sur l'environnement exhaustive relative au projet de la mine Sisson.



Modification du Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles pris en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* afin de rendre les bâtiments plus accessibles aux personnes qui ont des handicaps physiques.



Adoption et mise en œuvre d'un règlement modifié visant à interdire le maintien en laisse des chiens à l'extérieur la nuit et liaison continue avec la SPA du Nouveau-Brunswick et ses intervenants pour l'éducation et la sensibilisation du public en matière de protection des animaux.



Soutien de trois projets fructueux de restructuration communautaire à Atholville, à Eel River et à Chateau Heights. Chaque projet comportait une étude de faisabilité, des initiatives d'information publique et la tenue d'un plébiscite au résultat positif avant la constitution en municipalité.



Distribution de 4 513 214 \$ pour appuyer 187 projets communautaires par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement.



Économie de 583 000 \$ grâce à des initiatives d'amélioration continue, notamment des projets d'amélioration des processus et des recherches du gaspillage menées dans l'ensemble du Ministère.

# Mesures du rendement

<b>Plus d'emplois</b>	<b>Mesures</b>
Renforcer la capacité des collectivités	Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable
Simplifier les processus de délivrance de permis	Pourcentage de demandes de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide traitées dans les délais fixés
<b>Responsabilité fiscale</b>	<b>Mesures</b>
Respecter le budget des dépenses du Ministère	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées
<b>Meilleur endroit pour élever une famille</b>	<b>Mesures</b>
Protéger l'air, le sol et l'eau	Taux d'observation des conditions dont sont assorties les décisions relatives à des études d'impact sur l'environnement
<b>Gouvernement intelligent</b>	<b>Mesures</b>
Assurer une transparence et une responsabilisation	Pourcentage d'initiatives et de plans d'action sur la bonne voie

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

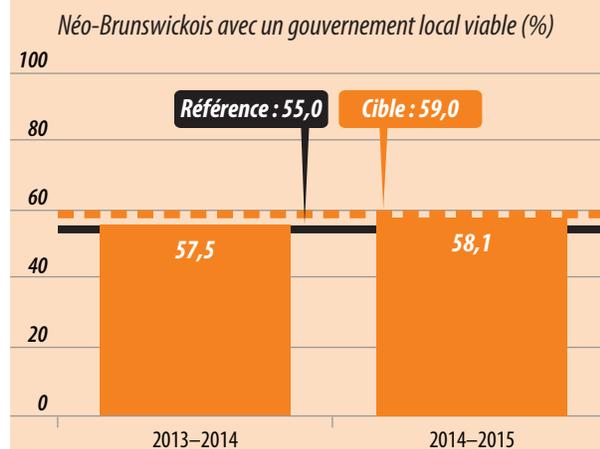
Renforcer la capacité des collectivités.

### Mesure

Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable.

### Description de la mesure

Cette mesure reflète le nombre de personnes qui vivent au sein de collectivités capables de soutenir un gouvernement local efficace et de fournir des services de base à long terme. Pour les besoins de cette mesure, les « gouvernements locaux viables » sont définies comme étant les administrations locales qui servent 3 000 personnes ou plus et qui sont dotées d'une assiette fiscale d'au moins 200 millions de dollars.



### Rendement général

À la fin de 2014-2015, deux projets de restructuration respectant les critères ciblés avaient été réalisés avec succès et avaient fait l'objet d'un vote favorable dans le cadre d'un plébiscite. Il s'agit d'une augmentation de plus de 3 000 personnes qui vivront au sein d'une collectivité viable à la fin du processus de restructuration (de 57,5 % de la population à 58,1 % de la population).

### Raison d'être de cette mesure?

Des collectivités fortes sont essentielles pour fournir les services locaux nécessaires et promouvoir la croissance dans la province.

Les projets de restructuration communautaire réalisés avec succès renforcent les collectivités, leur permettant de fournir des services essentiels d'une manière rentable. En outre, un plus grand nombre de Néo-Brunswickois ont une voix démocratique à l'échelle locale.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2014-2015, le Ministère a appuyé les projets de restructuration communautaire suivants :

- le projet de constitution en municipalité d'Atholville avec deux districts de services locaux (DSL);
- le projet d'annexion de Chateau Heights à la ville de Fredericton
- le projet de constitution en municipalité d'Eel River avec un DSL et une partie de trois autres.

Le Ministère a appuyé les projets de communauté rurale dans le secteur du DSL de Woodstock et dans le DSL de Dundas. Chaque projet comportait une étude de faisabilité, des initiatives d'information publique et un plébiscite. Deux des projets (Atholville et Chateau Heights) répondaient aux critères de viabilité, ont franchi avec succès l'étape du plébiscite et sont mis en œuvre. Un projet, soit celui d'Eel River, a été réalisé avec succès, mais il ne répondait pas aux critères de viabilité. Les deux autres projets n'ont pas franchi avec succès l'étape du plébiscite.

En outre, le Ministère a mené à bien un projet d'amélioration visant à rationaliser la restructuration communautaire.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

*Simplifier les processus de délivrance de permis.*

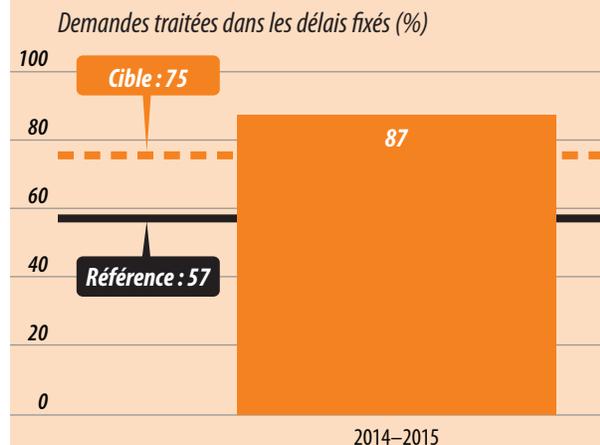
### Mesure

*Pourcentage de demandes de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide traitées dans les délais fixés.*

### Description de la mesure

Le programme de modification des cours d'eau et des terres humides (MCTH) est le programme qui délivre le plus de permis au sein de la Division de l'environnement, soit plus de 1 680 permis l'an dernier. Environ 78 % des demandes reçues concernaient des projets simples. Ces demandes ont fait l'objet d'un délai de traitement de dix jours ouvrables. Les demandes restantes (22 %) étaient plus complexes et leur délai d'exécution a été de 40 jours ouvrables.

Cette mesure décrit l'efficacité du Ministère pour ce qui est de traiter rapidement les demandes, de manière à fournir un bon service à la clientèle tout en continuant d'assumer ses responsabilités liées à la protection de l'environnement.



### Rendement général

En 2014-2015, 87 % des demandes ont été traitées dans les délais prévus dans le cadre du programme.

### Raison d'être de cette mesure?

Il est essentiel d'atteindre l'objectif du Ministère en matière de délais de traitement pour fournir une certitude réglementaire et un bon service à la clientèle. Un accès rapide est important pour les clients, car des conséquences financières peuvent être associées aux retards dans la réalisation de projets qui requièrent généralement des travaux de construction.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a lancé un système de demande électronique de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MCTH) en janvier 2015. Il s'agit de la toute dernière mesure d'une série d'améliorations mises en œuvre depuis qu'un projet d'amélioration des processus a été entrepris en 2012.

# Responsabilité fiscale

## Objectif de la mesure

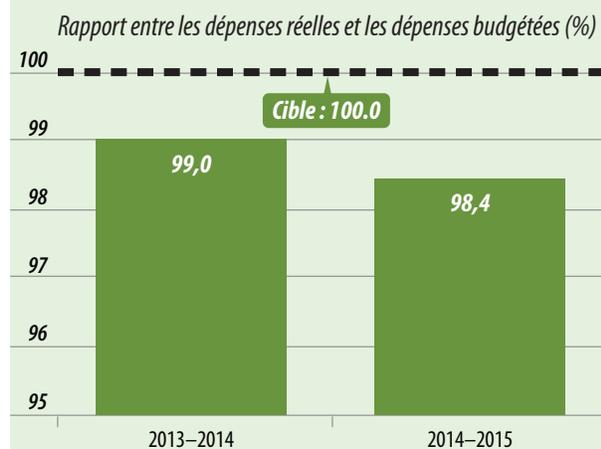
*Respecter le budget des dépenses du Ministère.*

## Mesure

*Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.*

## Description de la mesure

Cette mesure compare les dépenses réelles du Ministère et le montant budgété à cette fin. Le ratio dépasse 100 % lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont en deçà du budget.



## Rendement général

Le budget de 2014-2015 du Ministère était établi à 136 903 000 \$. Grâce à la réalisation de plusieurs initiatives et à la surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'exercice financier avec un excédent de 1,6 %, soit 2,2 millions de dollars.

## Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses en fonction du budget établi. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à adopter les mesures correctives qui s'imposent si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les mesures suivantes ont contribué à l'atteinte de cet objectif :

- Achèvement de projets d'amélioration des processus et de recherches du gaspillage dans l'ensemble du Ministère, ce qui a entraîné (notamment) une réduction des coûts de télécommunications et une amélioration du système de traitement des demandes.
- Dépenses plus faibles que prévu pour l'approvisionnement en biens et services des districts de services locaux.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

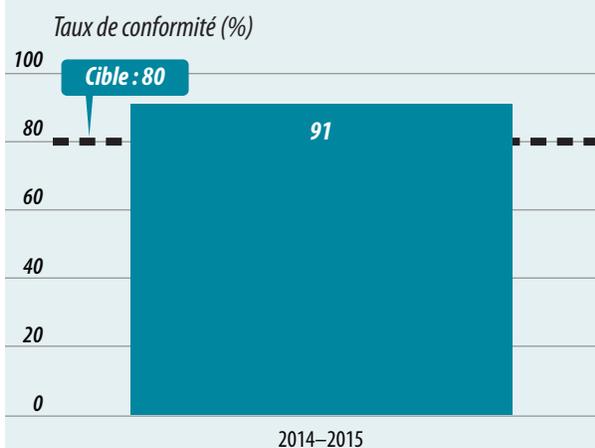
*Protéger l'air, le sol et l'eau.*

## Mesure

*Taux d'observation des conditions dont sont assorties les décisions relatives à des études d'impact sur l'environnement.*

## Description de la mesure

Cette mesure décrit le taux d'observation, par les promoteurs, des conditions imposées en vertu du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



## Rendement général

Un niveau élevé d'observation des conditions imposées a été constatée dans toutes les installations (91 %). Les vérifications officielles ont permis de cerner les aspects qui pouvaient être améliorés, et les promoteurs ont apporté des changements en conséquence.

## Raison d'être de cette mesure?

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est un processus qui, au tout début de la planification, cerne et évalue les risques d'incidences environnementales découlant d'un projet. Les industries réglementées en vertu de ce processus doivent respecter certaines conditions pour éviter les effets négatifs sur l'environnement ou pour les réduire à des niveaux acceptables avant qu'ils ne surviennent. L'EIE représente donc une approche proactive et préventive en matière de gestion et de protection de l'environnement. Le taux d'observation est essentiel pour savoir si les conditions sont respectées et, par conséquent, si les résultats environnementaux escomptés seront atteints.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Un protocole de vérification officiel a été établi, et 25 installations ont été choisies à des fins de vérification. Les vérifications portaient sur les conditions établies par les EIE pour diverses industries, notamment des terrains de camping, des lotissements, des installations pétrolières et gazières en amont et d'autres installations industrielles.

# Gouvernement intelligent

## Objectif de la mesure

Assurer une transparence et une responsabilisation.

## Mesure

Pourcentage d'initiatives et de plans d'action sur la bonne voie.

## Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre l'exécution des initiatives et des mesures afin de guider la stratégie ministérielle.

Mesures menées à bien (%)



## Rendement général

Le Ministère a entrepris 27 mesures destinées à améliorer le rendement dans des secteurs stratégiques. Vingt-cinq (25) des mesures ciblées en début d'exercice ont été réalisées dans le délai prévu et une a été prolongée jusqu'en 2015-2016, ce qui représente un taux d'achèvement de 96 % des projets prévus.

## Raison d'être de cette mesure?

L'amélioration stratégique est guidée par la réalisation des initiatives et la mise en œuvre des mesures. Il est important de surveiller les progrès pour faire face à l'évolution des circonstances et veiller à ce que le travail soit accompli comme prévu.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

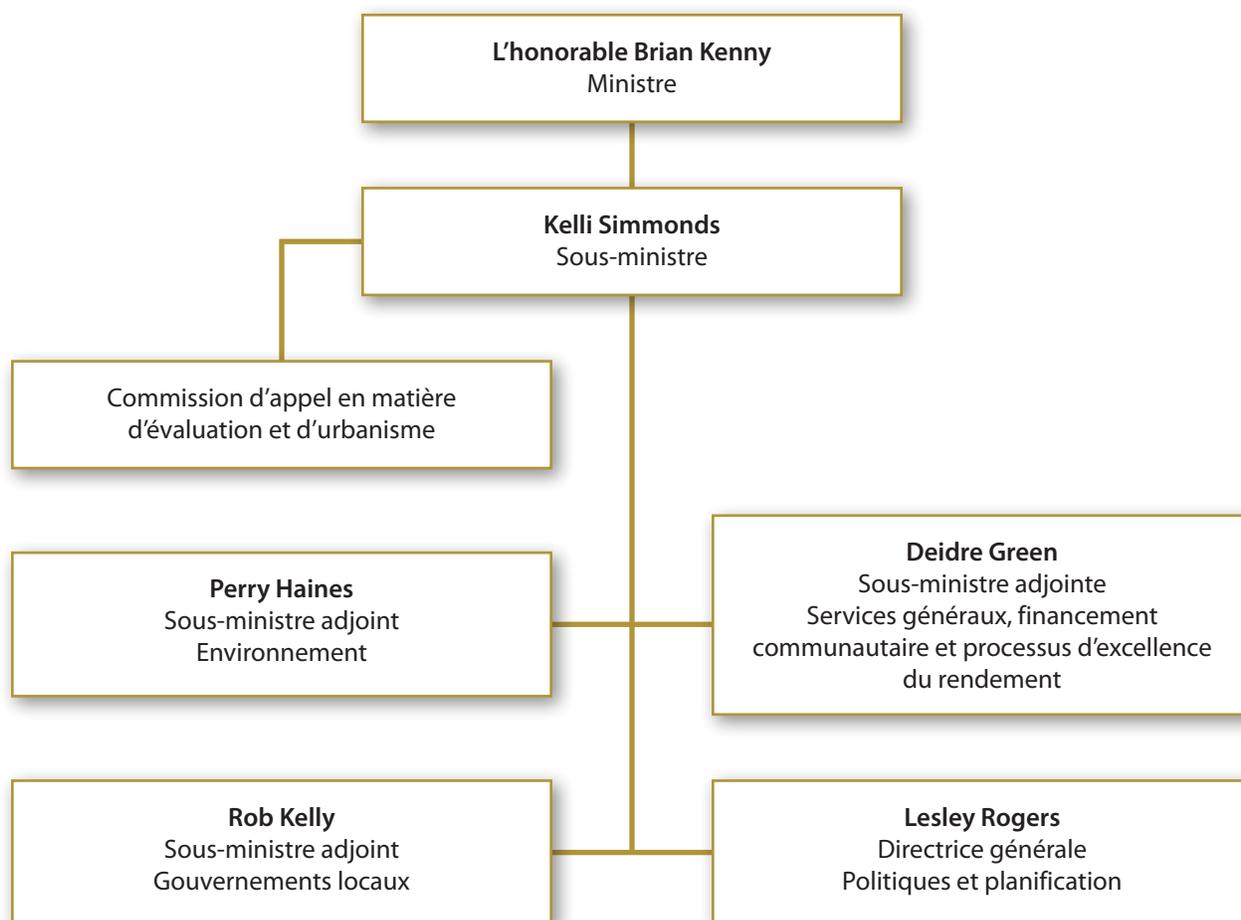
Le Ministère a eu recours au Processus d'excellence du rendement pour surveiller la réalisation de chacune des initiatives et des mesures stratégiques ciblées en début d'exercice.

# Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion des questions relatives à l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois

sur l'environnement et à favoriser le renforcement des collectivités en aidant et en conseillant les municipalités, les communautés rurales et les commissions de services régionaux et en administrant les districts de services locaux.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Vue d'ensemble de la division et faits saillants

## Environnement

### Vue d'ensemble

La **Division de l'environnement** est principalement chargée de veiller à l'administration de tous les programmes environnementaux du Ministère. Les sept lois et les vingt-deux règlements dont l'application relève de son mandat orientent ses activités.

La **Direction de l'état de l'environnement** comprend deux composantes intégrées. Il s'agit des Services analytiques, qui offrent des services d'analyse scientifique, et d'une autre composante qui assure la surveillance de l'air et de l'eau dans la province, fournit des prévisions à ce chapitre et produit des rapports. La Direction a également établi plusieurs ententes et partenariats fédéraux-provinciaux qui complètent les services d'évaluation scientifique. De plus, la Direction fournit une expertise scientifique à d'autres secteurs du gouvernement.

La **Direction du développement durable et de l'évaluation des impacts** est responsable des études d'impact sur l'environnement (EIE), de la protection des sources municipales d'eau potable (eaux de surface et souterraines), de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides (MCTH), de la gestion des terres humides, de la protection des zones côtières et de la planification marine. Cette direction est mandatée pour planifier des aménagements adaptés aux endroits appropriés et pour veiller à ce qu'ils soient entrepris à l'aide de méthodes acceptables. Elle est chargée de l'évaluation environnementale des activités et des travaux d'aménagement avant leur réalisation et de la mise en œuvre des programmes de protection de l'eau potable, qui visent à assurer le maintien de la qualité de l'eau potable et de la quantité d'eau potable pour les générations à venir.

La **Direction de la gestion des impacts** régit la construction et l'exploitation liées à des activités particulières afin d'atténuer le plus possible les effets sur l'air, les terres et l'eau dans la province. À cette fin, elle se sert de divers outils réglementaires et évalue le respect des conditions en administrant un solide programme de vérification.

La **Direction de l'exécution des programmes et des services d'exécution** assure la prestation locale de services pour certains programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère également les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont

l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, y compris le plan d'urgence et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGS) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il voit à l'élaboration des plans d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de leur mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et des organismes afin de faire en sorte que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des administrations locales et non gouvernementales afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

### Faits saillants

- Évaluation pendant un de la qualité de l'air extérieur à l'école Champlain, à Moncton.
- Coordination de 34 projets visant à évaluer les vulnérabilités aux effets du climat et à élaborer des solutions d'adaptation pour les collectivités, les infrastructures et les ressources naturelles.
- Mesures et interventions d'urgence : maintien d'un état de préparation pendant la crue printanière et interventions relatives à un certain nombre d'incidents liés aux transports.
- Participation à un certain nombre d'exercices de préparation aux situations d'urgence (équipe conjointe d'intervention du Canada et des États-Unis pour l'Atlantique [Canuslant], centrale de Point Lepreau, ports de Belledune, de Miramichi et de Saint John).
- Établissement de mesures de réacheminement des déchets pour les sites d'enfouissement provinciaux et régionaux.
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes de protection des sources municipales et privées d'eau potable, y compris la désignation de champs de captage à Fredericton Junction, à Hillsborough, à Miramichi, à Saint-Louis-de-Kent et à St. George.
- Poursuite de l'élaboration de la stratégie de gestion à long terme des terres humides.
- Coordination continue de la participation de la province au processus de l'Office national de l'énergie en ce qui concerne le projet d'Oléoduc Énergie Est.

## Gouvernements locaux

### Vue d'ensemble

La **Division des gouvernements locaux** sert de premier point de contact entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) et les collectivités locales. Dans l'objectif de favoriser le renforcement des collectivités, elle fournit des services de soutien et de consultation aux municipalités, aux communautés rurales et aux commissions de services régionaux et administre les districts de services locaux (DSL).

La **Direction des finances communautaires** fournit des conseils et de l'aide relativement aux aspects financiers des administrations locales (municipalités, communautés rurales, DSL et commissions). Elle offre un soutien aux communautés pour des services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Enfin, elle gère le portefeuille de la dette des municipalités et des commissions.

La **Direction des gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités, c'est-à-dire dans les DSL. Elle assure la prestation de services comme la protection contre les incendies, la collecte des déchets et les mesures d'urgence au moyen de l'administration de services régionaux. Pour répondre aux besoins locaux en matière de services et pour gérer la prestation des services, la Direction collabore avec les comités consultatifs et les services de pompiers volontaires des DSL, les commissions de services régionaux, les conseils de loisirs et le public.

La **Direction de la restructuration communautaire** guide et appuie un nombre croissant de DSL et de municipalités en examinant la possibilité de constituer une municipalité ou de restructurer des communautés rurales et des municipalités.

La **Direction des politiques fiscales provinciales-municipales** appuie la Division des gouvernements locaux en ce qui concerne les questions touchant les politiques fiscales provinciales-municipales et la prestation d'une expertise en matière de finances communautaires. Pendant l'année, la Direction a fait porter ses efforts sur le projet entrepris en collaboration avec les associations municipales pour examiner le système actuel d'accords fiscaux entre le GNB et les municipalités. Elle a continué à appuyer les nouvelles commissions de services régionaux en ce qui a trait aux questions financières et a représenté la Division au sein de l'équipe ministérielle chargée de la révision stratégique des programmes.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** assure la liaison entre le gouvernement provincial et les municipalités, les communautés rurales, les commissions de services régionaux et la SPA du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, elle organise des ateliers, élabore des ressources,

détermine les pratiques exemplaires, coordonne des réunions provinciales-locales et provinciales-régionales, coordonne diverses activités de consultation, informe les administrations locales des initiatives ministérielles, donne des conseils sur des questions de gouvernance et d'administration et répond aux demandes de renseignements généraux du public concernant les activités des administrations locales ainsi que les règles relatives au magasinage le dimanche et aux jours de repos prescrits.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** travaille en étroite collaboration avec les commissions de services régionaux et les municipalités sur tous les aspects de la *Loi sur l'urbanisme*. La Direction collabore également avec les intervenants pour moderniser la *Loi sur l'urbanisme* et faire avancer l'aménagement provincial et régional.

### Highlights

- Soutien continu de la transition vers les commissions de services régionaux, y compris l'élaboration d'un guide qui décrit le modèle, définit les rôles et les responsabilités et donne des conseils sur les pratiques exemplaires.
- Adoption du Code national du bâtiment du Canada de 2010 à l'échelle de la province à compter du 1er janvier 2015.
- Organisation de la réunion des directeurs provinciaux et territoriaux de l'urbanisme de concert avec la conférence annuelle de l'Institut canadien des urbanistes.
- Distribution de subventions d'une valeur de 66 millions de dollars aux 108 municipalités et communautés rurales et de 5,6 millions de dollars aux DSL.
- Achèvement d'un appel d'offres pour l'achat de camions d'incendie acquisition de 18 camions pour les DSL et d'un camion pour une municipalité qui s'est jointe à l'appel d'offres.

## Services généraux, financement communautaire et processus d'excellence du rendement

### Vue d'ensemble

La **Division des services généraux, du financement communautaire et du processus d'excellence du rendement** fournit une plateforme de service efficace pour la prestation des programmes ministériels, y compris les activités de gestion des ressources humaines, la gestion financière, le développement et le soutien de la technologie de l'information et le processus d'excellence du rendement. Elle a également le mandat d'assurer la supervision et l'administration du Fonds fédéral/provincial de la taxe sur l'essence, du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE)

et du Fonds Chantiers Canada (FCC). La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure.

La **Direction des ressources humaines et de l'administration** offre un éventail complet de services administratifs et de gestion des ressources humaines à l'ensemble des directions et des organismes du Ministère conformément à la mission et au cadre stratégique de ce dernier.

La **Direction des finances générales** offre des services de budgétisation, de comptabilité, de planification financière, de surveillance et de consultation au Ministère. Elle coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers à la direction et aux organismes centraux, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre aussi des services de comptabilité : assurance que les transactions sont correctement inscrites dans les livres comptables du GNB, mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, rapprochement des comptes d'actif et de passif et perception et dépôt des recettes.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** doit veiller à l'élaboration, à la gestion et à l'utilisation efficaces et efficientes de la technologie de l'information, des systèmes et des dossiers au sein du Ministère. Il incombe à la Direction de s'assurer que le personnel du Ministère a accès, au besoin, à des ressources fiables et sûres en matière d'information et de technologie et de continuer à cerner les possibilités, au sein du Ministère, où l'utilisation de la technologie peut procurer un avantage sur le plan opérationnel ou stratégique. La direction comprend quatre secteurs d'activité clés : la gestion des dossiers; le soutien et le développement des systèmes; les opérations et les systèmes d'information géographique (SIG).

La **Direction du processus d'excellence du rendement et de l'établissement des normes** guide l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère et entreprend divers projets d'amélioration. La Direction a recours à des pratiques exemplaires, telles que Lean Six Sigma, et à des techniques de gestion du changement pour faciliter les projets d'amélioration et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. Elle guide également l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique et du tableau de bord équilibré du Ministère et la liste des initiatives et mesures prioritaires afin d'orienter les améliorations stratégiques du Ministère. La Direction doit diriger la mise en œuvre de pratiques de gestion quotidienne pour gérer et améliorer les activités courantes.

La **Direction du financement communautaire** est responsable de l'administration des programmes de financement axés sur l'infrastructure communautaire, y compris le volet des petites collectivités du Fonds Chantiers Canada (FCC) et le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Elle assure également la gestion et l'administration du FFE. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

### Faits saillants

- Négociation d'un nouvel accord fédéral-provincial de financement de l'infrastructure pour le Fonds des petites collectivités. L'accord prévoit du financement pour les municipalités de moins de 100 000 habitants. Les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités se partagent les coûts des projets. Le montant total du financement à trois niveaux est de 117 millions de dollars et doit être dépensé au cours des dix prochaines années.
- Conclusion d'une nouvelle entente administrative d'une durée de dix ans concernant le FTE, qui prévoit du financement destiné aux municipalités, aux communautés rurales et aux communautés non constituées en municipalités pour 18 catégories de projets d'infrastructure. Cette entente représente 225,2 millions de dollars versés par le gouvernement du Canada aux communautés du Nouveau-Brunswick au cours des cinq premières années.
- Prestation de services de secrétariat au comité de gestion fédéral/provincial et aux comités de surveillance établis aux fins de la gestion du volet des petites collectivités du Fonds Chantiers Canada-Nouveau-Brunswick et de la surveillance du FTE.
- Soutien du Comité consultatif du Fonds en fiducie pour l'environnement dans ses fonctions et gestion et soutien administratif du programme de financement de 2014–2015.
- Élaboration d'un système de demande en ligne de permis provisoires délivrés en vertu du Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*.
- Établissement et mise en œuvre de systèmes et d'objectifs ministériels de gestion du rendement.
- Élaboration de rapports financiers améliorés afin de faciliter la prise de décisions.
- Direction de l'équipe ministérielle chargée de la révision stratégique des programmes du Ministère pour appuyer la révision stratégique des programmes à l'échelle du gouvernement.

# Division des politiques et de la planification

## Vue d'ensemble

La **Division des politiques et de la planification** est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration de mesures législatives, de l'analyse des affaires juridiques et de la mobilisation et de la sensibilisation du public pour appuyer les initiatives du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. En outre, la Division s'occupe des demandes relatives au droit à l'information, de l'accès à l'information et des services de coordination législative.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

La **Direction du nouveau législatif et des affaires juridiques** surveille la mise en œuvre du renouvellement législatif et réglementaire, y compris la modernisation des lois et des règlements. Elle offre un soutien consultatif relativement à la prestation des programmes sous forme de recherche, d'interprétation et de conseils législatifs et assure l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des accords du point de vue de la responsabilité. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, notamment la gestion des dossiers juridiques, la facilitation des demandes d'avis juridique officiel et de soutien consultatif et le rassemblement de documents destinés à la haute direction relativement à la position du Ministère.

La **Direction de la sensibilisation et de l'engagement** voit à élaborer et à appuyer les initiatives de sensibilisation du public visant le renforcement des capacités et la modification des comportements, à surveiller les processus de consultation prescrits par la loi, à gérer le contenu du site Web du Ministère et à concevoir des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et à appuyer leur exécution. La Direction tient lieu de point de contact ministériel pour les questions touchant les Premières Nations. Dans l'exercice de son mandat, la Direction assure la liaison avec d'autres directions et divisions pour déterminer et évaluer les besoins des parties prenantes et collabore avec les autres ministères, les intervenants, le public et les organisations externes.

## Faits saillants

- Poursuite des efforts visant à moderniser la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur l'urbanisme*.
- Participation aux travaux du Groupe de travail sur les animaux exotiques, qui a présenté un rapport au ministre des Ressources naturelles.
- Élaboration de modifications visant à renforcer les règlements sur la protection des animaux.
- Soutien dans le cadre des étapes publiques du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) relatif au projet de la mine Sisson.
- Gestion continue du plus grand nombre de dossiers d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au sein du GNB.
- Soutien du GNB dans la négociation d'accords définitifs avec le gouvernement du Canada pour le financement d'infrastructures.
- Coordination de la présentation de 43 propositions soumises à l'examen du gouvernement tout au long de l'année.

# Information financière

## Résultats financiers de 2014-2015 (000\$)

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux					
Dépenses	Budget principal	Règlements salariaux	Budget	Montant réel	Écart
<b>Services généraux</b>					
– Haute direction	497,0		497,0	592,0	-95,0
– Services généraux	3 915,0	8,5	3 923,5	3 437,0	486,5
<b>Gouvernements locaux</b>					
– Dépenses des districts de services locaux	49 428,0	4,5	49 432,5	48 599,0	* 833,5
– Subvention de financement et de péréquation communautaires	66 623,0		66 623,0	66 497,0	126,0
– Programme de partage des recettes municipales provenant des amendes	2 200,0		2 200,0	1 902,0	298,0
– Finances communautaires	278,0	0,5	278,5	184,0	94,5
<b>Environnement</b>					
– Administration – Environnement	281,0	0,5	281,5	214,0	67,5
– Exécution des programmes et services d'exécution	4 114,0	13,0	4 127,0	3,998,0	129,0
– Gestion des impacts	2 883,0	20,0	2 903,0	2,793,0	110,0
– État de l'environnement	2 612,0	6,0	2 618,0	2,618,0	0,0
– Développement durable et évaluation des impacts	1 696,0	4,0	1 700,0	1,586,0	114,0
– Secrétariat des changements climatiques	894,0		894,0	746,0	148,0
<b>Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</b>	280,0	1,5	281,5	195,0	86,5
<b>Financement communautaire</b>	156,0	1,5	157,5	101,0	56,5
<b>Gouvernance locale et régionale</b>	1 046,0	1,0	1 047,0	1 303,0	-256,0
<b>Total du budget ordinaire</b>	<b>136 903,0</b>	<b>61,0</b>	<b>136 964,0</b>	<b>134 765,0</b>	<b>2 199,0</b>
<b>Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux)</b>	<b>500,0</b>		<b>500,0</b>	<b>476,0</b>	<b>24,0</b>

\* Dépenses moins élevées que prévu pour l'approvisionnement en biens et services des districts de services locaux.

Société de développement régional	Montant réel
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick — SDR	256,0
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick — projets d'immobilisations	31 839,0
<b>Financement total fourni par la Société de développement régional</b>	<b>32 095,0</b>

Compte à but spécial					
Programme	Somme reportée de l'année précédente	Recettes	Total du financement	Dépenses	Somme reportée à l'année suivante
Fonds en fiducie pour l'environnement	17 722,0	9 252,0	26 974,0	4 578,0	22 396,0

Recettes	Budget principal	Montant réel	Écart
Rendement des investissements	8,0	20,0	12,0
Licences et permis	3 959,0	3 514,0	-445,0
Vente de biens et services	965,0	744,0	-221,0
Divers	2,0	105,0	103,0
<b>Total du budget ordinaire</b>	<b>4 934,0</b>	<b>4 383,0</b>	<b>-551,0</b>

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2014–2015.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2014	2013
Permanent	235	238
Temporaire	18	36
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>274</b>

Le ministère a annoncé sept concours, soit deux concours publics et cinq concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	2
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 1, Partie 2 (conseils scolaires) et Partie 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a reçu aucune de plaintes alléguant le favoritisme et aucune de plaintes qui ont été déposées avec l'Ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Nom des lois et des règlements	Date d'entrée en vigueur	Lien vers le règlement
Modification du Règlement sur la délimitation des régions de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> afin de changer les noms des commissions de services régionaux.	16 avril 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-47.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-47.pdf</a>
Modification du Règlement sur la collecte des ordures de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de changer les noms des commissions de services régionaux.	16 avril 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-48.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-48.pdf</a>
Modification du Décret sur les municipalités de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer une partie du DSL de la paroisse de Sussex au village de Sussex.	26 mai 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-59.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-59.pdf</a>
Modification du Règlement sur les districts de services locaux de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de modifier le plan illustrant les limites territoriales du DSL de la paroisse de Sussex.	26 mai 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-60.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-60.pdf</a>
Modification du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage de la <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> afin de supprimer un secteur protégé de champ de captage (champ de captage du chemin Coburg) de l'annexe A.14, Village de Port Elgin.	30 juin 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-63.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-63.pdf</a>
Modification du Règlement sur les districts de services locaux de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer une partie du DSL de Pointe-de-Chêne à Shediac.	1er juillet 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-69.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-69.pdf</a>
Modification du Décret sur les municipalités de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer une partie du DSL de Pointe-de-Chêne à Shediac.	1er juillet 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-70.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-70.pdf</a>
Modification du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage de la <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> afin de désigner les champs de captage de Miramichi (chemin Rennie), de Saint-Louis-de-Kent, du village de Hillsborough, de la ville de St. George et du village de Fredericton Junction.	8 septembre 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-80.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-80.pdf</a>
Modification du Règlement général de la <i>Loi sur la Société protectrice des animaux</i> afin de renforcer les règlements sur la protection des chiens du Nouveau-Brunswick.	1er décembre 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-98.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-98.pdf</a>
Modification du Règlement provincial sur les chiens de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de renforcer les règlements sur la protection des chiens du Nouveau-Brunswick.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-99.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-99.pdf</a>
Modification du Décret sur les municipalités de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer une partie du DSL de la paroisse de Lincoln à la ville de Fredericton.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-100.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-100.pdf</a>
Modification du Règlement sur les districts de services locaux de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer une partie du DSL de la paroisse de Lincoln à la ville de Fredericton.	12 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-101.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-101.pdf</a>
Abrogation du Règlement provincial sur les parcs et emplacements de maisons mobiles de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> en vertu de l'Initiative de réglementation intelligente.	12 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-102.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-102.pdf</a>

Nom des lois et des règlements	Date d'entrée en vigueur	Lien vers le règlement
Modification du Décret sur les municipalités de la <i>Loi sur les municipalités</i> en vertu de l'Initiative de réglementation intelligente.	12 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-103.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-103.pdf</a>
Modification du Règlement sur l'huile usée de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> en vertu de l'Initiative de réglementation intelligente.	12 août 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-104.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-104.pdf</a>
Abrogation du Règlement sur la franchise pour la vente de livres de la <i>Loi sur les municipalités</i> en vertu de l'Initiative de réglementation intelligente.	12 août 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-105.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-105.pdf</a>
Modification du Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> afin de renforcer le Code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles.	1er janvier 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-106.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-106.pdf</a>
Modification du Règlement sur l'inspection et sur la prévention des incendies de la <i>Loi sur la prévention des incendies</i> afin de renforcer le Code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles.	1er janvier 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-107.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-107.pdf</a>
Modification du Règlement sur la désignation du Code national du bâtiment de la <i>Loi sur la conversion au système métrique</i> afin d'adopter le Code national du bâtiment du Canada de 2010.	1er janvier 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-108.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-108.pdf</a>
Modification du Règlement provincial sur la construction de 2002 de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> afin d'adopter le Code national du bâtiment du Canada de 2010.	1er janvier 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-109.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-109.pdf</a>
Modification consécutive du Règlement sur la communauté rurale de Kedgwick de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de la constitution en municipalité de Kedgwick.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-143.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-143.pdf</a>
Modification consécutive du Règlement provincial sur le lotissement de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> à la suite de la constitution en municipalité de Grand Tracadie-Sheila.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-144.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-144.pdf</a>
Modification consécutive du Règlement sur les commissions de la <i>Loi sur les régions régionales de la santé</i> à la suite de la constitution en municipalité de Grand Tracadie-Sheila.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-145.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-145.pdf</a>
Modification consécutive de l'annexe A de la <i>Loi sur les régions régionales de la santé</i> à la suite de la constitution en municipalité de Grand Tracadie-Sheila.	18 août 2014	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-146.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-146.pdf</a>
Modification du Règlement sur la délimitation des régions de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> afin de remplacer le nom de la Commission de services régionaux 12 par « Commission de services régionaux de la vallée de l'Ouest ».	26 mars 2015	<a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-3.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-3.pdf</a>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

<b>Introduction</b>	Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde. Le Ministère a poursuivi les activités décrites ci-dessous, qui étaient axées sur les quatre secteurs d'activités énoncés dans le <i>Plan sur les langues officielles</i> du GNB.
<b>Axe 1</b>	<p>S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.</p> <p><b>Objectif ministériel</b> : S'assurer que toutes les communications écrites et orales avec les clients se font dans la langue de leur choix.</p> <p><b>Activités comprises</b> : S'assurer que les employés de première ligne ont suivi une formation iLearn sur la langue de service et examiner l'affichage afin de veiller à ce que l'offre active soit affichée aux principaux points de service.</p>
<b>Axe 2</b>	<p>Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail.</p> <p><b>Objectif ministériel</b> : S'assurer que les services au personnel sont offerts aux employés dans la langue de leur choix.</p> <p><b>Activités comprises</b> : On a demandé aux nouveaux employés dans quelle langue ils souhaitaient recevoir les services au personnel et une note a été ajoutée à leur dossier personnel pour consultation future.</p>
<b>Axe 3</b>	<p>Quels moyens stratégiques votre ministère a-t-il utilisés pour veiller à ce que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que les programmes et les politiques qui ont été révisés tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)?</p> <p><b>Objectif ministériel</b> : S'assurer que l'ensemble des communications, des programmes et des politiques ministériels tiennent compte des considérations liées aux langues officielles.</p> <p><b>Activités comprises</b> : Inclure dans le rapport annuel du Ministère une section spéciale sur les langues officielles pour insister sur l'engagement du Ministère à cet égard et rendre compte des initiatives ministérielles de formation en langue seconde et des plaintes reçues durant l'année, s'il y a lieu.</p>
<b>Axe 4</b>	<p>S'assurer que tous les employés de la fonction publique ont une bonne connaissance et compréhension de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles.</p> <p><b>Objectif ministériel</b> : S'assurer que les employés connaissent la <i>Loi sur les langues officielles</i> en ce qui concerne leurs droits personnels et leurs obligations dans leurs rapports avec le public.</p> <p><b>Activités comprises</b> : Ajout d'une section sur les langues officielles dans le formulaire d'évaluation du rendement annuel des employés, qui permet de confirmer que l'employé a lu et comprend la Politique sur les langues officielles — Langue de service (AD-2919) et la Politique sur les langues officielles — Langue de travail (AD-2920). De plus, le Ministère appuie la formation interne en langue seconde, qui accroît les compétences des employés et améliore leur capacité de fournir des services dans les deux langues officielles.</p>
<b>Conclusion</b>	Le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des politiques connexes, et déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité au personnel et aux clients dans les deux langues officielles.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Total	Adoptée
Commissions d'épuration des eaux usées 2011 – vol. 1 <a href="http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2011v1/2011v1-f.asp">http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2011v1/2011v1-f.asp</a>	7	6
Commissions de gestion des déchets solides 2012 – vol. 2 <a href="http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2012v2/2012v2-f.asp">http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2012v2/2012v2-f.asp</a>	13	13

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgations d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2014–2015.

